C/2025/1476

28.2.2025

Notification préalable d'une concentration

[Affaire M.11786 – MONDI / SCHUMACHER PACKAGING (GERMAN & DUTCH & UK BUSINESS)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/1476)

1. Le 19 février 2025, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Mondi Investments Limited (Royaume-Uni), filiale à 100 % de Mondi plc («Mondi») (Royaume-Uni);

— des actions dans certaines entités et les actifs constituant la branche d'activité allemande, néerlandaise et britannique «solutions en carton ondulé et carton homogène» du groupe d'entreprises Schumacher Holding GmbH (ci-après la «cible»).

Mondi acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de la cible.

La concentration est réalisée par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Mondi est un fabricant intégré d'emballages et de papier à usage professionnel. Ses activités se concentrent principalement sur l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique,

— la cible propose des solutions d'emballage en carton ondulé et homogène.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11786 – MONDI / SCHUMACHER PACKAGING (GERMAN & DUTCH & UK BUSINESS)

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).